



# Santé au travail

**Les risques professionnels sont un véritable enjeu de société.**

*La Fonction Publique a souvent considéré qu'elle n'était pas concernée par les risques professionnels.*

*Elle aura trop longtemps ignoré les statistiques, négligé la médecine de prévention, privée de moyens les dispositifs d'accompagnement des personnels.*

*La RGPP (suppression d'un fonctionnaire sur deux) et la REATE (« accélérateur » des réformes du découpage des compétences ministérielles) ont eu des conséquences sur « l'intensification » du travail avec son corollaire d'événements dramatiques et irréversibles, de situations de « burn out »(tentatives de suicide, épuisement), de stress liées aux nouvelles organisations ressenties comme des pertes de repères, de savoir-faire, pouvant aller à du harcèlement moral, et surtout un éclatement du collectif du travail.*

*En outre, les agressions, menaces, incivilités, subies par les agents dans leur activité professionnelle, se multiplient et participent à la dégradation plus forte et inacceptable des conditions de travail.*

*L'UNSA, avec d'autres organisations, a signé le 20 novembre 2009 l'accord sur la santé et la sécurité au travail, qui doit permettre de mieux défendre le droit à la santé et les conditions de travail des personnels et les dégâts qui en résultent rendent plus que jamais nécessaires l'application de cet accord.*

*L'UNSA ITEFA saura y veiller scrupuleusement au ministère du travail : vous pouvez compter sur sa vigilance ferme.*

Unsa  
le Service Public  
au cœur

La fédération de  
l'Inspection du Travail,  
de l'Emploi, de la Formation  
et de l'Administration générale  
<http://itefa.unsa.org>

unSa  
itefa

# **Les conditions de travail nuisent gravement à la santé...**

Les conditions de travail, dans de nombreux services, se sont dégradées avec l'insuffisance de personnels pour remplir les missions de service public et la perte de transmission d'un savoir-faire.

Les restructurations induits par la RGPP ont déstabilisé les structures ministérielles, centrales et régionales : les services étant assimilés à une dépense qu'il faut réduire sans mettre en place une stratégie de remplacement.

*Les services publics et les personnels sont mis sous pression.*

*Le rapport avec le public est de plus en plus tendu.*

L'application de ce « nouveau management public » a importé, sans tenir compte de la spécificité du public, des méthodes inadéquates du privé marchant comme la concurrence interne, l'instauration d'indicateurs de « performance » et de « productivité », l'entretien professionnel mal maîtrisé et perçu comme un examen de passage déstabilisant, voire « infantilisant ».

La RéATE (Réforme de l'Administration Territoriale de l'État) a brouillé davantage missions et responsabilités : désorganisation des services par le transfert brutal de dossiers vers d'autres opérateurs, par des logiciels de gestion complexes, engendrant retard, mécontentement des usagers et stress des agents questionnés sur les délais de réponse qui s'allongent dont ils n'ont pas la maîtrise.

Les agents constatent cette désinformation «institutionnalisée», ces absences de repères, ces injonctions contradictoires managériales. Ils contestent avec force ce choix de casser le lien entre l'administration, ses agents et les usagers.

La République a besoin de personnels qualifiés et de les reconnaître comme les garants du principe d'égalité. La suppression des moyens humains et techniques, les « obsessions » de rendement, la négation de la professionnalité des agents vont à l'encontre de ces valeurs.

La recrudescence des agressions et des incivilités, est très inquiétante exposant les agents à un mal être inextricable, qui attendant la dénonciation publique du ministre du travail face à de tels agissements.

## **Inacceptable harcèlement**

L'UNSA ITEFA est à l'écoute de tous les agents : recherchant la réponse la plus efficace et la plus adaptée à la spécificité de chaque cas particulier de collègue et de situation s'y rattachant. Rompre l'isolement, intervenir, accompagner juridiquement permettent d'éviter des situations qui dégénèrent et, surtout d'agir dans l'intérêt premier de personnels souvent très fragilisés mais également des structures perturbées.

# **Du CHS au CHSCT : nouveaux droits**

En signant l'accord précité de 2009, le gouvernement a reconnu que l'amélioration des conditions de travail dans la Fonction publique constituait un enjeu essentiel d'une vraie politique des ressources humaines et des relations sociales. Cet accord et ses déclinaisons législatives et réglementaires ont une portée très large puisqu'ils doivent s'appliquer aux personnels des trois versants de la Fonction publique (5,2 millions d'agents), quel qu'en soit leur statut.

L'un des points forts réside dans l'extension des comités d'hygiène et de sécurité (CHS) en CHSCT, compétents sur les conditions de travail. Cet accord a été intégré dans la loi du 5 juillet 2010 et dans le décret d'application.

Les délégués du personnel dans les CHSCT devront imposer le respect, par les employeurs publics, de l'ensemble des compétences de ces nouvelles instances.

Ces nouvelles dispositions sont le résultat d'un combat syndical de plusieurs années pour mieux défendre le droit à la santé et les conditions de travail de tous les personnel.

## **La prévention des risques**

La santé au travail des personnels passe, comme le prévoit l'accord par la mise en place d'un véritable dispositif de prévention des risques (objectifs, outils) avec un droit au suivi médical post-professionnel :

- Pour les agents exposés à l'amiante,
- Pour les risques cancérogènes, mutagènes, et toxiques pour la reproduction,
- Des actions de prévention des troubles musculo-squelettiques,
- La mise en place d'un plan d'action national de lutte contre les risques psychosociaux (stress, harcèlement, actes portant atteinte à l'intégrité morale et physique, etc.).

**La médecine de prévention est un élément essentiel dans nos services.**

L'UNSA, signataire de l'accord, est partie prenante de la construction réglementaire de ces dispositifs. Elle agira pour que les moyens nécessaires soient bien affectés à leur mise en œuvre et qu'il ne reste pas « un vœu pieux »!!!.

## **La prise en charge des collègues**

L'UNSA ITEFA et ses syndicats exigent que les employeurs publics prennent effectivement en charge les personnels qui rencontrent des difficultés, y compris en termes d'aménagement et d'adaptation au poste de travail (télétravail), de réadaptation et de reclassement.

## **L'UNSA ITEFA revendique**

- *Le respect des personnels et de leurs métiers,*
- *L'application intégrale de la réglementation sur les CHSCT (compétences, moyens de fonctionnement...),*
- *L'adaptation du poste de travail, dont le télétravail, chaque fois que la santé de l'agent le nécessite et qu'il le demande,*
- *Un droit effectif à la réadaptation et au reclassement choisi,*
- *La prise en charge par l'employeur public des personnels en souffrance, à condition de ne pas les « cantonner » dans le groupe des « fragilisés » mais avant tout de les considérer comme des responsables adultes.*



## **Mon choix, c'est l'UNSA !**

→ Choisir l'UNSA, c'est s'appuyer sur un réseau de militants, d'élu(e)s en CAP, de syndicats nationaux professionnels (SNEPA et SNIT) capables de vous accompagner et de vous défendre tout au long de votre carrière.

→ Avec l'UNSA, vous pouvez compter sur un syndicalisme réformiste qui se bat pour que chacun soit reconnu dans son métier et dans le respect des missions de service public et de sa personnalité.

→ Pour l'UNSA, redonner des "couleurs" au Service public et lui assurer des perspectives d'un futur prometteur de toute démocratie.

**Voter c'est décider !**

